BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION 2013

NOM : **Prénom :** **N° Licence :**

ADRESSE :

CODE POSTAL: **VILLE :** **Tel :**

E mail : **Date de naissance :**

A - CHOISISSEZ VOTRE LICENCE (Gratuite pour les Villersois)

Pour les nouveaux licenciés, CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

MOINS DE 6 ANS PLUS DE 80 ANS		*GRATUITE TOTALE (sauf revue)*	
		Montant cotisation (obligatoire)	TOTAL
JEUNES DE 6 à 25 ANS	SANS REVUE	*Gratuit*	
	AVEC REVUE	23,00 €	
ADULTE	SANS REVUE	22,00 €	
	AVEC REVUE	45,00 €	
LICENCE FAMILLE (2ème. adulte)		7,30 €	

B - VOTRE ASSURANCE (obligatoire) 3 formules

1 - PETIT BRAQUET (responsabilité civile / défense-recours / accident corporel et rapatriement / dommages aux équipements :casque et cardio)	12,70 €	
2 - PETIT BRAQUET + (idem petit braquet + capital decès X par 3)	22,00 €	
3 - GRAND BRAQUET (idem petit braquet+ , dommages à la bicyclette et aux équipements vestimentaires et GPS)	55,00 €	

Grand braquet : ***CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE***

C - OPTIONS (facultatif)

VIGNETTE CAMPING	INDIVIDUELLE	19,20 €	
	FAMILLIALE	24,70 €	
		TOTAL A+B+C	

Demande de licence à renvoyer avec chèque libellé au nom du C.C. Villers Saint Paul à :
Pierre DORNE 3 Rue de la Faisanderie 60500 CHANTILLY Tel : 03 44 57 12 49 / 06 30 53 74 68

Impératif : Remplir la fiche d'assurances au dos

T SVP ⟶

FÉDÉRATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Cyclo Club de Villers Saint Paul

DOCUMENT OBLIGATOIRE À RENSEIGNER ET À SIGNER PAR L'ADHÉRENT PUIS À REMETTRE AU CLUB APRÈS LE CHOIX DE LA FORMULE DE LA LICENCE SAISON 2013

Je soussigné(e) .... …….. né(e) le .....
Adresse ..... ……Code postal ……..... Ville .....
Adhérent(e) au club .....

1) RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ(E)

- □ qu'il n'est pas délivré de licence sans assurance. L'inclusion de garanties de Responsabilité Civile, Défense pénale et Recours est une obligation légale à appliquer par le responsable du club. La formule "Mini Braquet" a été créée à cet effet.→ art. L.321-1 du Code du sport
- □ de l'intérêt que présente un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer.→ art. L.321-4 du Code du sport
- □ de pouvoir souscrire des garanties individuelles complémentaires corporelles et matérielles facultatives proposées à tous les licenciés FFCT par le contrat n°101 206 004. → art. L.321-6 alinéa 1 du code du sport

*2) SOUSCRIS EN TOUTE CONNAISSANCE **(cocher une seule des 4 formules proposées)***

- □ la formule de base obligatoire dite "Mini Braquet" comprenant uniquement des garanties de Responsabilité Civile et de Défense Pénale et Recours sans assurance de personne ni assistance rapatriement.

OU L'UNE DES FORMULES FACULTATIVES SUIVANTES

- □ "Petit Braquet" Détails des garanties indiquées dans le tableau ci-dessous
- □ "Petit Braquet Plus" idem
- □ "Grand Braquet" idem

TABLEAU DES GARANTIES SAISON 2013 DU CONTRAT FÉDÉRAL

Formules de licence	**Mini Braquet MB 12€ Obligatoire**	**Petit Braquet PB 12.70€ Facultative**	**Petit Braquet Plus PB+ 22€ Facultative**	**Grand Braque Gb 55€ Facultative**
GARANTIES D'ASSURANCE				
Responsabilité civile	OUI	OUI	OUI	OUI
Défense Recours	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance rapatriement	NON	OUI	OUI	OUI
Assurance Corporelle	NON	OUI	OUI	OUI
Invalidité Permanente	NON	OUI	OUI	OUI
Dommages au casque	NON	OUI	OUI	OUI
Dom. Cardio-	NON	OUI	OUI	OUI
Décès Accidentel	NON	OUI	OUI*	OUI*
Décès cardio-vasculaires	NON	OUI**	OUI* ; ET ***	OUI* ET ***
Equipements vestimentaires	NON	NON	NON	OUI
Dommages au vélo	NON	NON	NON	OUI
Dommages au GPS	NON	NON	NON	OUI

*** capitaux majorés ** capital minoré (voir tableau des garanties *** capitaux triplés sous conditions (voir tableau des garanties)**

GARANTIES INDIVIDUELLES COMPLÉMENTAIRES CONTRAT N° 101 206 004

Souscription facultative auprès des MMA Le Mans ouverte à tous licenciés MB, PB, PB+, GB.

1) Accident corporel :
   - Indemnité Journalière en cas de perte de salaire ou de revenus ou en cas d'hospitalisation.
   - Capitaux Invalidité permanente et Décès (sauf d'origine cardio-vasculaire).
2) Dommages et vol total du vélo (licence Grand Braquet obligatoire pour souscrire dommages au vélo) :
   - Dommages seuls ou Vol total seul ou Dommages et vol total.

DÉCLARATION DE SINISTRE

En cas d'accident, envoi dans les 5 jours ouvrés de la déclaration de sinistre soit par intranet (site www.ffct.org, « espace licenciés ») soit par voie postale aux MMA (document téléchargeable sur le site Internet ou à demander au siège fédéral).

Fait le ..... à …… Signature *****

***** Pour les mineurs, signature d'un des parents ou du tuteur légal

Document à conserver au club